



### Parkings de Lutry – Contrat d’abonnement interparkings – Résident

▪ **Contractant-e**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né-e le : .....  
Adresse : .....  
NPA & localité : .....  
Téléphone privé : .....  
Téléphone portable : .....  
Adresse email : .....  
Employeur : .....

▪ **Véhicule-s**

Transmettre une copie du ou des permis de circulation et une attestation de l’employeur ou une copie de l’extrait du registre du commerce s’il s’agit d’un véhicule professionnel.

Numéro de plaque : .....  
Numéro de plaque : .....

▪ **Validité**

Dès le : 1<sup>er</sup> .....  
Jusqu’au (facultatif) : .....

▪ **Conditions**

1. La délivrance d'un abonnement de parking est réservée aux personnes établies dans la commune. Les personnes ayant une activité professionnelle à Lutry peuvent également bénéficier d'un abonnement selon modalités définies par l'autorité.
2. Valable uniquement pour les voitures automobiles légères immatriculées au nom du contactant.

3. Le contrat d'abonnement est valable depuis le 1<sup>er</sup> jour d'un mois et est renouvelable tacitement de mois en mois, sauf **avis de résiliation donné par écrit quinze jours à l'avance pour la fin d'un mois**, par l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, **l'abonné doit restituer sa carte**.
4. En cas de perte de la carte de stationnement, un émolument de CHF 20.00 sera perçu.
5. La taxe d'abonnement de **CHF 60.00 par mois** est payable trimestriellement à l'avance au moyen du bulletin de versement adressé par le boursier communal. Un abonnement interparkings pour une période inférieure à 4 mois devra être payé comptant lors de la délivrance de celui-ci.
6. L'abonnement ne donne pas droit à une case réservée et n'assure pas une priorité en cas d'affluence.
7. La carte d'abonné doit être **apposée bien en vue derrière le pare-brise**. À défaut, l'abonné n'a pas le droit de parquer gratuitement dans le parking.
8. L'abonnement est incessible.
9. Tout abus dans l'utilisation de l'abonnement ou non-paiement de la taxe entraînera son annulation.
10. Pour tous conflits qui pourraient naître de l'application du présent contrat, les parties font élection de domicile et de for à Lutry.
11. Pour le surplus, les abonnés sont soumis au règlement général d'utilisation des parkings.
12. Le présent contrat est établi en deux exemplaires, signés du titulaire de l'abonnement et de Police Lavaux. Par sa signature, le détenteur de l'abonnement atteste en accepter les conditions.
13. Tout changement d'adresse doit être signalé à Police Lavaux dans **un délai de 14 jours**.

Lieu : ..... Date : .....

Signature du/de la contractant-e : .....

Signature Police Lavaux : .....

Veuillez déposer votre demande et son/ses annexe-s à notre réception, nous les envoyer par courrier à Police Lavaux, Route de Lavaux 216, 1095 Lutry ou par courriel à [contact@apol.ch](mailto:contact@apol.ch).

▪ **Fréquence d'utilisation**

Merci de cocher un seul parking.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Parking de la Possession | <input type="checkbox"/> Parking de la Combe | <input type="checkbox"/> Parking Vaudaire / Friporte |
| <input type="checkbox"/> Parking de La Croix      | <input type="checkbox"/> Parking de Corsy    | <input type="checkbox"/> Parking de Savuit           |

▪ **Réservé Police Lavaux**

Transmis à la Bourse pour facturation : .....

Résiliation enregistrée le : .....